

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Samedi 26 avril 2025

9H – 12H

NOVOTEL Aix en Provence

Membres présents :

OREGGIA Gérard (Président – Sporting Club Marseille)
BERTOLINO Patricia (Secrétaire Générale – Sardines Triathlon)
RUELLE Mireille (Trésorière – Antibes Triathlon)
DELFOUR Marie Laure (Vice-Présidente - Mistral Triath Club Orange)
JOINVILLE Éric (Vice-Président – ASPL)
PELLISSIER Hervé (Vice-Président – Sardines Triathlon)
AGOSTINELLI Erik (Membre - Sud Raid Triathlon Sport Nature)
BILLAL Adeline (Membre – Digne Les Bains Triathlon)
CARILLO Maxime (Membre – Marignane Triathlon)
LEFEBVRE Nathalie (Membre – Embrun Triathlon Club)
OREGGIA Isabelle (Membre – Sporting Club Marseille)
PETRICOLA Damien (Membre – Hyères Triathlon)
QUILL MEHDI (Membre – Toulon Var Triathlon)

Membre excusée :

GIANNINI Véronique (Vice-Présidente – Stade Laurentin Triathlon)

Invités à titre consultatif :

DESSE Anaïs (Chargée de Développement – LIGUE)
MOUANIS Martin (Agent de développement – LIGUE)
PALACIO Chloé (Chargée Administratif et Vie Sportive – LIGUE)
PAOLI Vincent (Directeur Général – LIGUE)
SAORIN Arnaud (Conseiller Technique de Ligue – LIGUE)

Avec la présence de treize membres sur quatorze, le quorum est déclaré atteint, permettant ainsi la tenue valide du conseil d'administration.

Gérard OREGGIA, président de la Ligue Provence-Alpes - Côte d'Azur de Triathlon (LIGUE), ouvre officiellement la séance. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et les remercie pour leur présence.

Patricia BERTOLINO, secrétaire générale de la LIGUE présente ensuite l'ordre du jour :

1. **Validation de la convention tripartite IRONMAN 70.3 Aix-en-Provence, IRONMAN France Nice – IRONMAN 70.3 Nice et IRONMAN World Championship 2025**
2. **Délégation de signature aux salariés**
3. **Nomination des vice-président(e)s**
4. **Représentation du Conseil d'Administration (CA) sur les épreuves à labels**
5. **Rémunération des dirigeant(e)s**
6. **Nomination des membres des commissions**
7. **Fonctionnement des commissions, du Conseil d'Administration (CA) et coordination**
8. **Mise sous tutelle du Comité Départemental du Var (CD83)**
9. **Demande d'exonération de pénalité arbitrage 2024 – 3MAD COACHING**
10. **Questions diverses**

1. Validation de la convention tripartite *IRONMAN 70.3 Aix-en-Provence, IRONMAN France Nice – IRONMAN 70.3 Nice et IRONMAN World Championship 2025*

Gérard OREGGIA rappelle le contexte dans lequel s'inscrit la convention tripartite, puis présente une nouvelle proposition d'amendement à celle-ci. Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- Lorsque le chiffre d'affaires généré par les Pass Compétitions dépasse 80 000 €, le taux de réversion appliqué sera de 40,00 % à 33,33 %.
- Désormais, l'ensemble des épreuves organisées dans le cadre de chaque manifestation fera l'objet d'une facturation au titre des droits d'organisation.

Il est précisé que cette nouvelle convention sera soumise à validation, sous réserve de l'avis de l'avocat fiscaliste de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

La convention est donc adoptée à l'unanimité.

2. Délégation de signature aux salariés

Gérard OREGGIA rappelle le rôle essentiel des délégations au sein de la LIGUE, en précisant qu'elles permettent de définir clairement les responsabilités et les marges d'autonomie accordées aux salariés dans l'exercice de leurs fonctions.

Il présente ensuite de manière détaillée le champ d'application de chaque délégation, en fonction des missions spécifiques attribuées à chaque salarié.

Après examen, les quatre délégations proposées sont validées par Gérard OREGGIA.

3. Nomination des vice-président(e)s

Gérard OREGGIA procède à la nomination de Marie-Laure DELFOUR, Véronique GIANNINI, Éric JOINVILLE et Hervé PELLISSIER en qualité de Vice-Présidents de la LIGUE.

Il rappelle les missions confiées aux Vice-Présidents

4. Représentation du Conseil d'Administration sur les épreuves à labels

Patricia BERTOLINO rappelle l'importance du rôle des élus dans la représentation officielle de la LIGUE lors des épreuves bénéficiant d'un label régional. Elle insiste sur la nécessité de garantir une présence

institutionnelle forte et cohérente lors de ces événements, tant pour soutenir les organisateurs que pour renforcer la visibilité de la LIGUE.

Elle présente ensuite une répartition provisoire du calendrier des compétitions labellisées, en proposant une première ébauche d'affectation des élus sur les différentes dates et lieux, sous réserve d'ajustements à venir en fonction des disponibilités de chacun.

Afin de faciliter la mission des représentants, Vincent PAOLI s'engage à transmettre un protocole de référence. Ce document aura pour objectif d'accompagner les membres du CA dans leur rôle sur le terrain, en leur fournissant un cadre clair pour une journée type de représentation : accueil, discours, interactions avec les clubs et officiels, visibilité de la LIGUE, etc.

5. Rémunération des dirigeant(e)s

Pour ce vote, le quorum requis correspond aux deux tiers des membres du CA. Avec treize membres présents sur quatorze, le quorum est une nouvelle fois largement atteint, permettant ainsi la tenue valide du scrutin.

Éric JOINVILLE rappelle le contexte relatif à la rémunération du Président de la LIGUE. Il revient notamment sur les fondements juridiques et les précédents en la matière, soulignant que cette rémunération s'inscrit dans un cadre légal strict et vise à reconnaître l'implication et la charge de travail inhérentes à cette fonction.

Vote sur le principe de la rémunération du Président :

- Contre : 0
- Abstention : 0

La rémunération du Président est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite proposé de reconduire le montant appliqué lors de l'olympiade précédente, à savoir une rémunération représentant un coût global pour la Ligue de 495,40 €, correspondant à un salaire brut de 360 €.

Vote sur le montant de la rémunération du Président :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Le montant de la rémunération est approuvé à l'unanimité.

6. Nomination des membres des commissions

Gérard OREGGIA valide les candidatures des quatre personnes proposées pour intégrer les commissions de la LIGUE. Les nominations sont les suivantes :

Commission Paratriathlon / Inclusion : Emmanuel GASTAUD – US Cagnes Triathlon

Commission Raids : Dominique CHAMBEYRON – Luberon Terre de Raid et Guillaume DEMANGEON – Mistral Adventura

Commission des Épreuves : Isabelle LE FLOCH – Sporting Club Marseille.

Il rappelle que, conformément aux statuts et au fonctionnement de la LIGUE, chaque membre intégré à une commission doit être officiellement validé par le Président.

Dans un esprit d'ouverture et de dynamisation des travaux, il encourage l'ensemble des élus à élargir la composition de leurs commissions respectives, en allant à la rencontre des clubs et licenciés motivés, afin d'y intégrer de nouveaux membres bénévoles.

7. Fonctionnement des commissions, du CA et coordination

Vincent PAOLI dresse un bilan du fonctionnement des commissions lors de la précédente olympiade, rappelant l'organisation mise en place, les fréquences de réunion, ainsi que le rôle structurant qu'elles ont joué dans l'animation des projets de la Ligue.

Il propose une programmation prévisionnelle des prochains CA, afin d'apporter de la lisibilité et de la régularité dans les échanges :

- En visioconférence, le troisième mardi des mois de janvier, juin et septembre
- En présentiel, deux séances seraient prévues : l'une au mois de mars (ou avril) et l'autre le 6 décembre

Il présente également la création d'un nouvel organe la « coordination LIGUE », composé du Président, du Secrétaire, du Trésorier et des Vice-Présidents. Cette instance consultative, sans pouvoir décisionnel, se réunirait quinze jours avant chaque CA. Son objectif est de favoriser la coordination interne, de préparer les ordres du jour et d'harmoniser les orientations stratégiques, afin de fluidifier les travaux du CA.

Les élus se montrent favorables au maintien du rythme actuel des commissions, à savoir une réunion tous les deux mois, estimant que cette fréquence permet de suivre efficacement les projets. Ils soulignent également que la fixation de dates régulières facilite la planification et l'engagement des membres.

Gérard OREGGIA réaffirme sa volonté de voir les salariés se retirer progressivement des commissions, dans une logique de montée en responsabilité des élus, afin de renforcer leur rôle politique et stratégique.

Il est convenu que les salariés se rapprocheront des présidents de commission pour organiser la prochaine réunion de travail et déterminer, ensemble, le rythme le plus adapté.

8. Mise sous tutelle du Comité Départemental du Var (CD83)

Une mise sous tutelle du CD83 a été actée par le CA de la FFTRI, en date du 8 avril 2025.

Cette décision implique, conformément aux statuts fédéraux et à la procédure encadrant ce type de situation, que le Président de la LIGUE doit convoquer dans les meilleurs délais :

- Une Assemblée Générale Ordinaire, visant à présenter le rapport moral, le rapport d'activité, ainsi que le rapport financier,
- Suivie d'une Assemblée Générale Élective, destinée à élire un nouveau comité directeur et, le cas échéant, un nouveau président.

Il est important de noter que si aucune candidature ne se manifeste à l'occasion de cette assemblée électorale, la LIGUE pourrait être contrainte d'envisager une procédure de dissolution, conformément à la réglementation en vigueur et en coordination avec la Fédération.

9. Demande d'exonération de pénalité arbitrage 2024 – 3MAD COACHING

La demande formulée par 3MAD COACHING a été soumise à l'examen du conseil d'administration.

Dans ce cadre, Vincent PAOLI a adressé, le 28 février 2025, une requête visant à obtenir certains documents nécessaires à l'instruction complète du dossier. À ce jour, aucune réponse ni transmission des documents demandés n'a été enregistrée.

En l'absence de ces éléments essentiels, le conseil d'administration se trouve dans l'impossibilité d'évaluer pleinement la demande d'exonération de la pénalité d'arbitrage.

Le vote relatif à cette décision s'est déroulé comme suit :

- Pour l'exonération : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Contre l'exonération : 12 voix

Ainsi, la demande d'exonération a été rejetée à une large majorité.

10. Questions diverses

a. Clubs non conformes

Un point particulier a été porté sur les clubs qui ne sont pas à jour au regard de leurs obligations administratives. Afin de garantir la régularité et la conformité des licences, une proposition visant à bloquer l'attribution de nouvelles licences aux clubs non conformes a été formulée. À ce jour, dix clubs sont concernés par cette mesure. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, sous réserve d'une consultation préalable de Madame Sabina SOUIONOV (FFTRI), afin d'en valider les modalités pratiques et juridiques.

b. Utilisation des adresses mail de la Ligue

Les membres du conseil d'administration ont été informés de la nécessité d'utiliser systématiquement leur adresse mail officielle de la LIGUE pour toute correspondance et communication, notamment lors de la signature de documents. Cette mesure vise à renforcer la sécurité et la traçabilité des échanges. Jusqu'au 31 décembre 2025, les nouveaux membres continueront à recevoir les communications à la fois sur leur adresse professionnelle et leur adresse mail privée, afin d'assurer une transition en douceur.

c. Notes de frais pour les bénévoles

La nouvelle version du formulaire de note de frais destinée aux bénévoles a été diffusée à l'ensemble des élus. Ceux-ci disposent désormais d'un délai de 30 jours pour transmettre leurs demandes de remboursement à la LIGUE, conformément aux procédures mises en place. Cette mesure vise à optimiser la gestion administrative et à faciliter le remboursement rapide des dépenses engagées.

d. Transmission aux jeunes licenciés

Une proposition a été faite pour permettre aux membres du CA d'inviter un autre licencié à assister en présentiel aux réunions du conseil. L'objectif est de susciter des vocations, d'encourager l'engagement et de renforcer la proximité entre la LIGUE et ses jeunes licenciés.

Cette discussion a également mis en lumière un problème récurrent de communication auprès des jeunes dans les clubs. Arnaud SAORIN a souligné que les informations relatives à la LIGUE sont actuellement très peu relayées à cette population, ce qui constitue un frein à leur implication.

e. Rencontre avec la Direction Technique Nationale (DTN)

Gérard OREGGIA a informé les membres qu'il rencontrera le nouveau Directeur Technique National (DTN) de la FFTRI le lundi 28 avril 2025. Cette rencontre permettra d'échanger sur les priorités sportives et de renforcer la collaboration entre la LIGUE et la FFTRI.

f. Sections sportives

Un point a été fait concernant les différentes sections sportives relevant de la LIGUE, avec une attention particulière portée sur le fait que les affectations des élèves dans les collèges et lycées publics sont placées sous la supervision de l'inspecteur de l'académie. Cette organisation implique une coordination étroite avec les autorités éducatives afin d'assurer le bon fonctionnement des sections sportives et leur intégration dans le système scolaire.

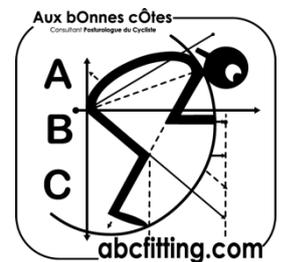
La séance est levée à 12h15. Le prochain conseil d'administration est fixé au cours du mois de juin (17 juin – 3^{ème} mardi). Le présent procès-verbal est dressé et envoyé à l'ensemble des membres et des structures affiliés.

Gérard OREGGIA – Président

Patricia BERTOLINO – Secrétaire générale

A handwritten signature in black ink on a white background. The signature is stylized and appears to read 'G. OREGGIA'.A handwritten signature in black ink on a light yellow background. The signature is highly stylized and appears to read 'P. BERTOLINO'.

Merci à nos partenaires !



iDO
SPORT APP

